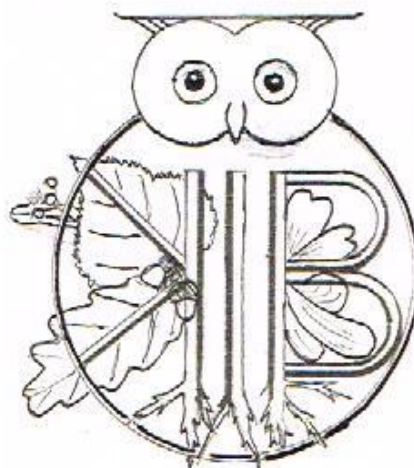


Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
<http://www.oikoskaibios.com/>
oikos.kai.bios@orange.fr
Consultation publique
concernant les prélèvements d'oies
en février 2019



<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-relatif-aux-prelevements-d-oies-en-a1913.html#forum241178>

Annemasse, le 23 janvier 2019

L'association Oïkos Kaï Bios souhaite s'exprimer dans le cadre de la consultation publique concernant les prélèvements d'oies en février 2019

Nous sommes opposés à ce projet d'arrêté pour ces diverses raisons :

➤ **LE MANQUEMENT A LA LOI**

La chasse aux oies en février est en contradiction avec la Directive Oiseaux (DIRECTIVE 2009/147/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32009L0147>) dont l'article 7 précise « *Lorsqu'il s'agit d'espèces migratrices, ils veillent en particulier à ce que les espèces auxquelles s'applique la législation sur la chasse ne soient pas chassées pendant leur période de reproduction et pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification.* »

Pour rappel, le Commissaire européen Karmenu Vella, a rappelé en 2015 à Ségolène Royal et à la France qu'une dérogation au titre de l'article 9 de la Directive Oiseaux ne peut avoir pour réel objectif de prolonger la période de chasse des oiseaux migrateurs (source LPO, <https://www.lpo.fr/actualites/non-respect-de-la-directive-oiseaux-le-ministere-de-l-environnement-sanctionne-pour-la-8e-fois-par-le-conseil-d-etat-francais-dp11>).

➤ **LES RAISONS AVANCEES**

LES DEGATS AGRICOLES seraient de plus en plus importants, mais c'est un fait constaté aux Pays-Bas. Or, les oies cendrées qui migrent par la France ne proviennent pas des Pays Bas où ces oiseaux sont sédentaires. Elles proviennent de Norvège et de Suède où elles ne posent pas de problème. Il est inacceptable de condamner ces beaux oiseaux courageux qui

entrepreneurs, pour la survie de leur espèce et des raisons encore mystérieuses, de longs et épuisants voyages, pour le seul plaisir des chasseurs.

Ceux-ci reçoivent déjà de nombreuses subventions et encouragements à pratiquer leur « loisir ». La Région Rhône Alpes vient en effet de voter en décembre 2018 une subvention de 3 millions d'euros (1 million par an pendant 3 ans, la même somme avait déjà été allouée en 2016), sans compter les cadeaux des élus par le biais des Réserves parlementaires. Par exemple, en 2016, 46 députés ont subventionné la chasse avec la réserve parlementaire, pour un total de 171 500€. (<https://www.politique-animaux.fr/chasse/46-deputes-ont-subventionne-chasse-en-2016-avec-reserve-parlementaire-pour-un-total-de-171500>) et 11 sénateurs pour la somme de 93 400€ (<https://www.politique-animaux.fr/chasse/11-senateurs-ont-subventionne-chasse-en-2016-avec-reserve-parlementaire-pour-un-total-de-93400>).

LA POPULATION EUROPEENNE des oies cendrée serait en forte expansion, Or, le projet mentionne 1 200 000 oies en 2017, ce qui n'est plus d'actualité. En 2018, le chiffre était estimé à 960 000 individus (source Fox, A.D. & Leafloor, J.O. (2018) A global audit of the status and trends of Arctic and Northern Hemisphere goose populations. pp. 31. Conservation of Arctic Flora and Fauna International Secretariat, Akureyri, Iceland.). Incompétence ou mensonge ?

AUTRES COMMENTAIRES

Qui a observé le vol en formation de ces magnifiques oiseaux en garde un souvenir ému face à la force de la nature et ne peut imaginer qu'ils soient la proie des prédateurs de cette même nature que sont les chasseurs. Nous sommes scandalisés de constater tous les cadeaux qui leur sont faits alors que chaque année, les accidents sont récurrents et tuent des promeneurs, des habitants : 115 victimes lors de la précédente saison dont 13 morts, et, selon 30 millions d'amis <https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/13107-un-chasseur-tue-une-jument-quil-confond-avec-un-sanglier-le-propretaire-sous-le-choc/>, « Depuis l'ouverture de la saison 2017/2018, 38 accidents de chasse portant atteinte à des hommes (11 morts et 27 blessés) et 7 portant atteinte à des animaux domestiques, seraient d'ores-et-déjà à déplorer... ».

Par ailleurs, quand ces mêmes chasseurs prennent un cheval pour un sanglier, comment, entre le 10 et le 28 février, vont-ils faire la différence entre l'oie rieuse et l'oie des moissons ?

En outre, le tir des oies jusqu'au dernier jour de février perturbera les oiseaux d'eau, notamment les canards, dont la chasse est fermée depuis le 31 janvier.

En conclusion

Nous confirmons notre opposition à l'autorisation de chasser par dérogation

- **5000 oies cendrées jusqu'au 28 février**
- **Les oies rieuses et celles des moissons, sans quota, jusqu'au 10 février**

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

les membres cofondateur